

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF38

présenté par

Mme Delga, Mme Pires Beaune, Mme Rabin, M. Launay, M. Grandguillaume et M. Fauré

ARTICLE 57

Supprimer les alinéas 20 et 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à priver d'effet le nouveau barème pour les collectivités qui choisiraient de maintenir en vigueur l'ancien barème